



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse du crédit national pour les épiceries solidaires (CNES)

Question écrite n° 40067

Texte de la question

Mme Muriel Roques-Etienne alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la baisse tendancielle du crédit national pour les épiceries solidaires (CNES). Ce fonds, créé en 2014 suite à une modification des conditions d'accès des associations au fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) permet aux épiceries sociales ou solidaires d'acheter des denrées quand les dons et ramasses viennent à ne plus suffire pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Le réseau des banques alimentaires, qui sont bien souvent le grossiste des associations bien connues qui pour certaines bénéficient toujours du FEAD, constate que le montant total du CNES est bien inférieur à celui du FEAD depuis sa création, et met aussi en avant des trajectoires opposées des deux dotations. Dans le Tarn, quand le montant total de FEAD distribué aux associations bénéficiaires augmente de 38 % en moyenne entre 2016 et 2021, celui du CNES baisse de 31 % sur ces 5 mêmes années pour un nombre total de bénéficiaires comparable. La banque alimentaire du Tarn déplore le déséquilibre qui se crée entre associations bénéficiaires du FEAD et du CNES, et donc du fait que soit choisi de favoriser l'aide alimentaire gratuite pour les bénéficiaires à une aide alimentaire faisant contribuer, même *a minima*, ses ayants-droits. Elle souhaiterait donc l'alerter sur le besoin de revaloriser le CNES afin que le réseau des épiceries sociales ou solidaires puisse continuer à fournir une aide alimentaire à ses inscrits.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Roques-Etienne](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40067

Rubrique : Économie sociale et solidaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5456

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)